

# Les fins de mois pour tous

Autor(en): **Gavillet, André**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): - **(2011)**

Heft 1912

PDF erstellt am: **12.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1025745>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

# Les fins de mois pour tous

André Gavillet • 23 mai 2011 • URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/17529>

## L'initiative 1:12 est l'occasion d'obtenir un état des lieux du capitalisme suisse et d'ouvrir le débat

Combien gagnez-vous? La réponse aura un sens double. Elle déterminera un pouvoir d'achat. Elle fixera un positionnement. Car les choses ont une valeur en soi et une valeur comparative.

Les Jeunes socialistes ont lancé une initiative<sup>2</sup>, qui a abouti en mars dernier, pour que soit réglementé constitutionnellement, au sein d'une entreprise, l'écart entre le salaire le plus bas et le salaire le plus haut. L'échelle ira de 1 à 12, ce qui signifie que les plus favorisés ne pourront gagner en un mois plus que ce que gagnent d'autres en une année.

L'initiative est conçue pour être appliquée; elle n'est pas une simple profession de foi. Sont réservés expressément le temps partiel, la formation, la location de services. Elle complète, de fait, tout un dispositif. D'un côté l'initiative Minder<sup>3</sup> et les propositions cadrant les bonus, notamment dans les banques, de l'autre côté l'initiative syndicale<sup>4</sup> (DP 1911<sup>5</sup>) instaurant un salaire minimum et enfin, clé de voûte, l'initiative des Jeunes socialistes, dodécaphonique.

Mais on ne règle pas tout en un graphique. Entre 1 et 12, vous pouvez tracer autant de courbes qu'il vous plaira: celles qui sont plates au départ, celles qui ne se redressent qu'en fin de course. Les inégalités s'accroissent de

la géométrie.

Il faut prendre de l'initiative son exigence première: celle d'une égalité régulée, chiffrée et non pas verbale. Ainsi le débat politique portera sur deux points:

- pourquoi l'écart salarial augmente-t-il si fortement?
- cet écart est-il supportable pour la cohésion nationale?

## Millionnaires

Entre 1997 et 2008, le nombre de personnes touchant un salaire supérieur à 1 million est passé de 510 à 2'824 (Communiqué de l'Union syndicale suisse, 26.4.2011<sup>6</sup>). Il ne s'agit donc pas de la réussite de quelques *traders* ayant du flair et sachant spéculer. On assiste à une prise de possession, au prélèvement d'une part de la plus-value par la classe des managers. D'un côté, leur nombre est significatif: ils ne sont pas les gagnants d'une loterie par un hasard heureux. D'autre part, le phénomène se renforce malgré la crise financière, malgré les critiques. Impunément, impudiquement.

Certains prétendent qu'il appartient au conseil d'administration des sociétés de fixer les règles de rétribution, de même qu'il décide des grandes orientations. Une telle justification est significative de la méconnaissance du phénomène d'accaparement au profit de la classe managériale. Car le conseil d'administration fixe aussi les règles de la rétribution qu'il

s'accorde à lui-même. La direction est juridiquement sous son contrôle; de fait, elle a les mêmes intérêts, elle est en situation de complicité.

Cette caste oligarchique mérite d'être sociologiquement décrite avec ses interconnexions, ses procédés de communication. De moins en moins industrielle, de plus en plus financière – les banques ayant obtenu de fait une garantie de l'Etat défendant de toute son autorité leurs intérêts privés, voire (affaire UBS) leurs comportements illégaux.

L'écart des salaires et des revenus, non pas seulement dans une entreprise donnée mais dans la société, risque de mettre en question la cohésion nationale. Car, lorsqu'un salaire est si élevé qu'il ne correspond plus à une prestation appréciable, il a pour effet de rendre insignifiant le travail ordinaire, souvent pénible. Il est une forme de mépris.

Un petit pays, disait Montesquieu à propos de la Suisse, doit pratiquer la frugalité. La Suisse semble s'être conformée à cette conduite. Elle n'a pas de capitale, pas de luxe ostentatoire même si les demeures patriciennes témoignent d'une richesse historiquement accumulée (voir DP 125-127, février 1970, *Essai sur le capitalisme suisse*<sup>7</sup>).

C'est de cette retenue qu'elle s'éloigne. Le «*too big*» des deux grandes banques qui, suisses, portent son nom est devenu un

problème national, épineux.

Certes, la caste managériale prétendra qu'elle contribue à l'enrichissement collectif, elle fera sonner sa capacité fiscale.

Mais sous son «*patriotisme*», il y a une prise de pouvoir.

L'initiative 1:12 a l'avantage de provoquer le débat. Le Conseil fédéral et les Chambres seront certainement pressés de s'en

débarrasser, proposant le rejet sans contre-projet. Il faudra refuser cette facilité. Et obtenir au moins une radiographie du capitalisme suisse contemporain.

## Seule la fiscalité est à même de réduire les inégalités de revenus

Jean-Daniel Delley • 23 mai 2011 • URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/17523>

### En instaurant un salaire maximum, l'initiative 1:12 propose une mauvaise solution. Il y a mieux à faire

«*Sois un élève appliqué, tu pourras exercer le métier de ton choix et obtenir un bon salaire*». Ce précepte simpliste censé stimuler les jeunes n'a plus cours. Les salaires pharaoniques d'une petite poignée de dirigeants économiques sont à ce point hors de la mesure commune qu'ils ne peuvent plus servir de référence.

Ils ne traduisent ni une compétence exceptionnelle ni n'obéissent à une logique particulière qui serait celle du marché du travail des managers (DP 1738<sup>8</sup>). On sait l'importance du travail d'équipe dans le succès d'une entreprise. Et ce soi-disant marché n'est qu'une fiction qui sert à camoufler des décisions prises en petit comité et en toute opacité par des personnes qui se renvoient l'ascenseur. En réalité, on assiste à une appropriation unilatérale de la plus-value par une caste de rapaces dont l'avidité ne semble plus avoir de limites.

Ce phénomène agit comme un

puissant corrosif de la cohésion sociale. Alors que la grande majorité des salariés subit les effets de la compression des coûts – licenciements effectifs ou menaçants, délocalisations, rationalisation des processus de production et stress, progression salariale modeste ou nulle, voire négative –, cette caste s'enrichit, y compris lorsque les affaires ne flambent pas. Deux poids deux mesures qui minent l'adhésion au système économique et l'identification à l'entreprise. Des patrons et des politiciens bourgeois l'ont bien compris qui dénoncent cette dérive, surtout visible dans le secteur financier.

L'initiative populaire de la Jeunesse socialiste «*Pour des salaires équitables*<sup>9</sup>» aborde donc un problème réel<sup>10</sup>. Mais elle fausse le débat en proposant une solution inadéquate. Certes le droit d'initiative permet d'imposer un débat, de transformer en objet politique une indignation ou un malaise. Mais, pour que le débat soit fructueux, encore faut-il exercer ce droit de manière habile et efficace. Faute de quoi l'énergie investie dans l'action ne produit qu'un feu de paille et contribue à terme à la démobilisation des

troupes.

Instaurer un salaire maximum – en l'occurrence un multiple du salaire minimum – ne permet pas de saisir toutes les catégories de revenus et donc de limiter le niveau global de la rémunération. Par ailleurs, l'intervention de l'Etat dans la politique salariale des entreprises risque fort de ne pas séduire une majorité qui reste instinctivement libérale. Pourquoi ne pas saisir l'opportunité de relancer le débat sur la fiscalité? Pourquoi ne pas réhabiliter la progressivité de l'impôt?

Seule la fiscalité peut taxer aussi bien le salaire que les primes, les stock-options, les dividendes, les bonus et les intérêts, c'est-à-dire l'ensemble des revenus. Et seule une progressivité forte contribue à une redistribution de la plus-value. Pour faire face à la crise de 1929, le président Roosevelt avait fortement augmenté les impôts des plus riches. Deux décennies plus tard, les pays dits développés ont fait de même, ce qui a contribué à réduire les inégalités.

Depuis la tendance s'est inversée et, au cours des deux dernières